

Avis de constitution

SOCIETE « ANRALO AGRO FOOD »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE, AV 6, RUE 7, NON LOIN  
DU RESTAURANT LA TERANGA., Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/04/2024, et enregistrés au CEPICI le 07/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANRALO AGRO FOOD »

Objet :

- COMMERCE GENERAL;
- LA REPRESENTATION;
- LE NEGOCE DE TOUS PRODUITS ET MARCHANDISES OU DENREES;
- IMPORT – EXPORT;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN TREICHVILLE, AV 6, RUE 7, NON LOIN DU RESTAURANT LA TERANGA., Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M KOUAKOU ANDERSON SERMIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-02855 du 13/06/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35375/GTCA/RC/2024 du 13/06/2024

